



Covid 19 et protocole sanitaire au CD31

Information suite à la réunion du 27 août 2020
entre les organisations syndicales et l'administration

L'administration nous annonce la **reentrée pour toutes et tous**, c'est-à-dire la reprise de l'activité pour tous les services du CD31 et en même temps, la **garantie de la sécurité sanitaire pour l'ensemble des agents**.

- Application des gestes barrières et port du masque obligatoire.
- Les cas contacts seront isolés à leur domicile placés en ASA et devront effectuer un dépistage.
- Les réunions à moins de dix personnes seront possibles à condition de respecter la distanciation sociale.
- Les autorisations spéciales d'absences (ASA) sont maintenues concernant les personnes à risques : l'administration ne sait pas encore si un nouveau certificat médical sera demandé. La production du certificat médical fait foi et précisera le télétravail.
- Les parents des enfants dont l'établissement scolaire pourrait fermer en cas de Covid19, seront placés en ASA.
- Les agents résidant et ayant à charge des personnes à risques **ne bénéficieront plus** d'ASA.
- 400 postes de télétravail supplémentaires seront distribués : priorité aux agents à risque qui seraient selon l'administration au nombre de 132 agents.
- Le protocole sanitaire des collèges est établi et sera appliqué par les agents des collèges qui seront dotés de deux masques par jour. Aucun problème de disponibilité d'EPI.
- L'administration nous assure avoir les stocks nécessaires en EPI et aucune difficulté de ravitaillement, sauf pour les gants actuellement.

Le syndicat **FOCD31** vous transmettra très prochainement les informations concernant les mesures sanitaires et les conditions de travail pour les agents territoriaux dès que le gouvernement aura communiqué à ce sujet.